

Une question, un conseil ? Parlez-en à un professionnel de santé.

Un vaccin efficace

La vaccination protège contre la majorité des virus HPV responsables du cancer du col de l'utérus, de l'anus, de la vulve et du vagin. Le vaccin protège également de l'apparition de verrues anogénitales.

Un vaccin nécessaire

Chez les filles et les garçons entre 11 et 14 ans, avec un rattrapage possible jusqu'à 19 ans.

Un vaccin simple

Il n'y a pas besoin de rappel. 2 ou 3 injections suffisent en fonction de l'âge.

Un vaccin sans danger

Les réactions sont peu fréquentes et bénignes.

Un vaccin remboursé

L'Assurance maladie rembourse le vaccin à 65 %.

Infections à papillomavirus humains (HPV)

Les 5 bonnes raisons de se faire vacciner



VACCINATION
INFO SERVICE.FR

Le site de référence qui répond à vos questions





La vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) est un moyen de se protéger du cancer du col de l'utérus et d'autres cancers ano-génitaux.

La vaccination et le dépistage sont des moyens de prévention complémentaires contre le cancer du col de l'utérus.

Qu'est-ce que les infections à papillomavirus humains (HPV) ?

Ces infections sont dues à des virus très courants qui se transmettent par simple contact dès les premières relations sexuelles. Si la plupart de ces virus sont sans danger, certains HPV peuvent être responsables de lésions précancéreuses puis de cancer. C'est l'infection persistante par ces HPV qui est responsable du cancer du col de l'utérus mais aussi de cancers du pénis, de l'anus, de la vulve et du vagin. Les virus HPV sont aussi responsables de verrues anogénitales qui sont très fréquentes chez la femme comme chez l'homme.

Qui doit être vacciné ?

Le vaccin contre les HPV est recommandé chez les filles et les garçons entre 11 et 14 ans. Une vaccination plus tardive est possible jusqu'à l'âge de 19 ans dans le cadre du rattrapage vaccinal.

Le vaccin peut être fait le même jour que d'autres vaccins recommandés à cette période (hépatite B, diphtérie-tétanos-polio...). Il n'y a pas de contre-indication, en dehors d'allergies très rares, connues aux composants du vaccin.

Le vaccin ne protège pas contre tous les HPV. C'est pourquoi le dépistage par frottis du cancer du col de l'utérus est indispensable chez la femme à partir de l'âge de 25 ans.

Quels sont les vaccins disponibles ?

Plusieurs vaccins sont disponibles.

Toute nouvelle vaccination doit être faite avec le vaccin contenant neuf valences. Les vaccinations débutées avec un autre vaccin doivent être poursuivies avec le même vaccin.

Deux ou trois injections sont nécessaires en fonction de l'âge de l'adolescent.

Quels sont les effets secondaires ?

Dans la grande majorité des cas, il n'y a pas d'effet secondaire après la vaccination contre les HPV. Parmi les effets secondaires les plus fréquents, on peut observer une douleur ou une rougeur au point de piqûre. Il n'y a pas de lien démontré scientifiquement entre la vaccination contre les HPV et la survenue de maladies auto-immunes.

Le vaccin est-il remboursé ?

L'Assurance maladie rembourse à 65% les vaccins contre les HPV sur ordonnance du médecin ou de la sage-femme. Le complément est remboursé par les mutuelles. Pour les personnes bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (CSS, anciennement CMU-C), il n'y a pas d'avance de frais.

Qui peut vacciner ?

Les médecins, les sages-femmes (vaccination des jeunes filles) et les infirmiers (sur prescription médicale).

Où se faire vacciner ?

Chez un médecin, une sage-femme, un infirmier, dans un centre de vaccination, dans un Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (Cegidd), un centre de planification familiale.

Le dépistage du cancer du col de l'utérus doit être réalisé régulièrement chez toutes les femmes à partir de 25 ans, vaccinées ou non.